



Référence document : Spor-convention-296

Annexe pour la mise à disposition d'un équipement sportif, de son matériel et du personnel de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France.

Annexe relative à la convention : Spor_convention_122

Direction Roissy Pays de France : Sport

Équipement mis à disposition : Piscine intercommunale Jean Taris à Villeparisis

Communauté d'agglomération : Personne à contacter : SAN BIAGIO Kevin –

ksanbiagio@roissypaysdefrance.fr – 0633497048

Cocontractant : Mairie de Villeparisis

Représentant : Frédéric BOUCHE

Adresse cocontractant : 32, rue de Ruzé – 77270 Villeparisis,

Cocontractant : personne à contacter : Frédéric BOUCHE - clouiset@mairie-villeparisis.fr - 0164675200

Matériel ou personnel mise à disposition :

La surveillance des bassins est-elle assurée par l'agglomération : Oui

Un bureau est-il mis à disposition : Non

Autre :

- Matériel pédagogique utile à l'activité concernée

Créneaux d'utilisation (pendant la période scolaire) :

- Sport Agents : Mardi et vendredi de 12h15 à 13h30 et jeudi de 18h à 19h25, selon une liste fournie par le service des sports

- École Municipale des Sports : Mercredi de 13h30 à 14h15, selon une liste fournie par Yves QUILLERET (25 enfants maximum)

- Animations Séniors : Mercredi de 12h15 à 13h, selon une liste fournie par le service concerné

- Centres de loisirs : durant les vacances de 10h à 10h45 (horaires susceptible de changer en fonction de l'organisation de la piscine et des structures d'accueil) selon un planning défini en amont

Date de la mise à disposition (MAD) : 15/09/2025

Date de fin de la mise à disposition : 30/06/2026

Tarif : La mise à disposition de l'équipement est consentie à titre gracieux.

Accès : Les clefs et code de l'alarme sont remis au cocontractant : Non

Règlement intérieur : Le cocontractant certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'établissement sportif.

Assurance : Le cocontractant atteste avoir fourni à Roissy Pays de France son attestation d'assurance responsabilité civile.

Fait à Roissy-en-France,

Pour le cocontractant,
En qualité de Maire,


Frédéric BOUCHE
#signature cocontractant#

Pour Roissy Pays de France,
Le Président et par délégation,
La vice-présidente en charge des sports et des équipements sportifs,

Michèle CALIX
#signature#



Référence document : Spor-convention-296

Annexe pour la mise à disposition d'un équipement sportif, de son matériel et du personnel de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France.

